

Relevé de décisions :

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2017 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2017.

2) Compte administratif 2016 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion 2016.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte les propositions d'affectation de résultats.

3) Participations 2017 des collectivités membres :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte ces propositions et décide la répartition des participations des collectivités membres du SIRTOM comme présentée.

4) Budget prévisionnel 2017 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Primitif 2017, comme présenté.

5) Bilan collectes 2016 / signature avenant Eco Folio :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer électroniquement l'avenant à la convention 2013/2016 d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Eco Folio pour l'année 2017.

6) Programme Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés (PLP DMA) :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, fixe le prix de vente des poules, poulailler et guide à 80 € dans le cadre de l'opération « Des poules dans le jardin = des déchets en moins ».

7) Application du RIFSEEP :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de modifier les modalités d'application du RIFSEEP au SIRTOM de la Vallée de la Grosne comme présenté.

Michel MAYA accueille les participants et remercie les personnes présentes. Il précise que la demande lui a été faite de débiter la réunion à 18 h 30 précise. Il indique être tout à fait d'accord avec cette demande mais qu'il ne peut pas commencer la séance sans le quorum. Il demande donc aux délégués de veiller à arriver à l'heure aux réunions afin de pouvoir débiter sans attendre ; ceci permettant de finir plus tôt.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2017 :

Michel MAYA propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2017. Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2017.

Michel MAYA présente ensuite l'ordre du jour.

2) Compte administratif 2016 :

Michel MAYA laisse la parole à Bertrand DEVILLARD pour la présentation du compte administratif 2016 en comparaison avec le budget prévisionnel 2017.

Bertrand DEVILLARD présente le Compte administratif 2016, section INVESTISSEMENT.

Il demande à la salle s'il y a des questions.

M. MATHONNIERE dit que la déchèterie de Salornay-sur-Guye est très agréable depuis les travaux de réhabilitation.

Michel MAYA rappelle qu'il est possible pour les personnes qui le souhaitent de leur fournir le Power Point (détail du CA 2016 + BP 2017) sur simple demande.

Bertrand DEVILLARD reprend la présentation de la section de FONCTIONNEMENT et demande s'il y a des questions.

La proposition du compte administratif 2016, se résume comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2016
DEPENSES 2016	2 552 566.73 €
RECETTES 2016	2 718 446.98 €
RESULTAT 2016	165 880.25 €

SECTION INVESTISSEMENT	CA 2016
DEPENSES 2016	658 498.45 €
RECETTES 2016	895 416.21 €
RESULTAT 2016	236 917.76 €

Le résultat net de l'exercice est donc de 402 798,01 €.

Les affectations de résultats décidées lors du budget 2016 sont de :

	Reports des résultats
SECTION FONCTIONNEMENT	107 909.95 €
SECTION INVESTISSEMENT	357 835.98 €

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section de fonctionnement est donc de 273 790.20 €.

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section d'investissement est donc de 594 753.74 €.

Les restes à réaliser à reporter sur le budget 2017 sont de :

SECTION INVESTISSEMENT	
RAR DEPENSES	969 671.42 €
RAR RECETTES	299 799.35 €
RAR RESULTAT	669 872.07 €
RAR RESULTAT	454 658.30 €

Michel MAYA quitte la salle et laisse la présidence de la séance au 1^{er} Vice-président pour le vote du compte administratif 2016.

Dominique DEHOUCK demande, en l'absence du Président, s'il y a des questions complémentaires. Sans demande, il propose de passer au vote du compte administratif 2016.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion 2016.

Michel MAYA reprend la présidence de séance puis donne la parole à Monsieur VOISIN, Percepteur de Cluny, qui indique que le compte administratif est conforme au compte de gestion 2016 et qu'il n'a pas de remarque particulière à faire.

Michel MAYA en profite pour informer que Mme DENEUX, ancienne Perceptrice de Cluny, a dû répondre à une procédure de la Chambre régionale des Comptes (CRC) concernant le paiement des heures supplémentaires pour la chargée de mission du PLP qui est sous le statut de contractuel.

M. VOISIN explique que la CRC a indiqué que la délibération sur le régime indemnitaire était imprécise sur le volet heures supplémentaires pour les contractuels. La CRC a donc jugé qu'il y avait préjudice pour la collectivité et que cela était de la responsabilité de la Perceptrice d'alerter sur ce sujet. M. VOISIN indique que lui et ses collègues sont assurés pour ces risques de poursuites.

Michel MAYA propose au Conseil syndical, afin de tenir compte des restes à réaliser de 454 658,30 €, d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

- le résultat de fonctionnement de 273 790.20 € en recettes de fonctionnement pour 198 671.87 €, en excédent de fonctionnement antérieur reporté et en recettes d'investissement pour 75 118.33 € en excédents de fonctionnement capitalisés.

- le résultat d'investissement de 594 753.74 €, en excédent d'investissement antérieur reporté.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte ces propositions d'affectation de résultats.

3) Participations 2017 des collectivités membres :

Michel MAYA présente au Conseil syndical le tableau récapitulatif des propositions de participations des collectivités membres du SIRTOM sous le régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) aux charges de fonctionnement 2017.

Le taux moyen théorique de TEOM proposé est de 12.18 % sur le territoire (taux moyen théorique 2016 : 12.18 %), représentant une hausse moyenne de la participation des collectivités de 15.98 % (0.39 % en moyenne par foyer de référence).

Méthodologiquement, le calcul de ces participations tient compte de l'évolution des bases fiscales et de l'évolution de l'indice des prix de janvier à décembre 2016 (augmentation de 1.62 %).

Concernant l'évolution des bases fiscales pour 2017, cette augmentation est de 23.97 % pour la Communauté de communes du Clunisois du fait de l'intégration de 14 nouvelles communes au régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ; pour la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais l'augmentation est de 1.32 %.

L'augmentation globale de 15.29 % doit être minorée de 0.4 point correspondant à l'augmentation décidée par la loi de finances 2017 qui prend en compte l'inflation prévisionnelle 2016. L'augmentation prévisionnelle nette des bases fiscales pour 2017 est donc de 14.89 %.

Il a été décidé lors du Débat d'Orientation Budgétaire de ne pas augmenter le taux de TEOM théorique pour 2017.

Le coût global proposé pour la participation des collectivités 2017 est donc de 2 380 000 € (soit une majoration globale de 15.98 % par rapport à 2016 (328 000 €)) se répartissant comme suit :

Communauté de communes du Clunisois : 1 578 705.13 €

Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais : 801 294.87 €

Michel MAYA propose que ces participations soient versées par douzièmes, calculés sur la base de l'année N-1 pour les premiers mois de l'année et ajustés dès le vote du budget primitif de l'année N.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte ces propositions et décide la répartition des participations des collectivités membres du SIRTOM comme présentée.

4) Budget prévisionnel 2017 :

Michel MAYA informe que le budget prévisionnel 2017 correspond aux décisions prises lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire du 01 mars 2017.

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2017
PREVISIONS DEPENSES 2017	1 662 601.42 €
PREVISIONS RECETTES 2017	1 662 601.42 €

SECTION FONCTIONNEMENT	BP 2017
PREVISIONS DEPENSES 2017	3 307 982.87 €
PREVISIONS RECETTES 2017	3 307 982.87 €

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Président, décide d'approuver le budget primitif 2017, comme présenté.

5) Bilan collectes 2016 / avenant Eco Folio :

Michel MAYA laisse la parole à Bertrand DEVILLARD qui présente les grandes lignes de ce rapport 2016. Il rappelle que le rapport déchets 2016 dans le détail sera présenté en juin pour adoption.

Bertrand DEVILLARD explique par ailleurs qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour signer un avenant à la convention avec Eco Folio signée le 27 juin 2016 (nouvel agrément 2013/2016).

Michel MAYA rappelle que la filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco organisme, Eco Folio a été créé pour assumer cette responsabilité. Le Code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les papiers graphiques acquittés par les opérateurs responsables de leur mise sur le marché. Le SIRTOM est bénéficiaire de ce dispositif et des recettes financières afférentes grâce à la convention signée avec Eco Folio le 27 février 2008.

Lors du Conseil syndical du 27 juin 2013 le SIRTOM a décidé de signer la convention cadre du nouvel agrément 2013/2016. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2016 (date de fin d'agrément d'Eco Folio).

A noter que pour la nouvelle période d'agrément 2017/2022 Eco Folio est de nouveau agréé.

Afin de régler aux collectivités les soutiens pour les tonnages de papiers collectés, triés et traités sur l'année 2016, il est proposé de signer un avenant à la convention 2013/2016 permettant aux éco organismes agréés sur 2017 de pouvoir verser les soutiens sur la dernière année de l'agrément précédent.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer électroniquement l'avenant à la convention 2013/2016 d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Eco Folio pour l'année 2017.

6) Programme Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés (PLP DMA) :

Michel MAYA laisse la parole à Perrine DELSALLE, chargée de mission du Territoire ZDZG, pour présenter le bilan des actions de prévention menées et aborder celles à venir.

Le Président propose que l'opération « *Des poules dans le jardin = des déchets en moins* » soit développée sur la période 2017-2018, suite au succès rencontré par cette démarche lors de la période d'expérimentation en 2016 et aux résultats encourageants de cette action sur la réduction des déchets résiduels (baisse moyenne de 35-40 % pour cette phase d'expérimentation).

Afin d'encourager les foyers à participer à cette action, il est proposé aux membres du Conseil syndical de bien vouloir fixer le prix de vente des poules, poulailler et guide à 80 € (représentant 50 % du coût total des éléments proposés). Ce tarif a été défini en concertation entre les deux collectivités du PLP DMA.

Le Président rappelle que cette opération est exclusivement réservée aux administrés du SIRTOM qui souhaitent y participer. Les poulaillers sont confectionnés par l'ESAT du Breuil (association « Les Papillons Blancs du Creusot et de sa Région »). Le coût de fabrication du poulailler s'élève à 144 € TTC.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, fixe le prix de vente des poules, poulailler et guide à 80 € dans le cadre de l'opération « *Des poules dans le jardin = des déchets en moins* ».

M. MATHONNIERE demande où se trouvent les ateliers de réparation « Repair Café » ?

Perrine DELSALLE répond que ce n'est pas encore en place.

Mme JARRY demande si les grandes surfaces sont concernées par les bouteilles consignées ?

Bertrand DEVILLARD dit que pour le moment ce sont les petits producteurs qui sont recensés.

Perrine DELSALLE répond que c'est beaucoup plus compliqué avec les grandes surfaces du fait qu'il y a divers formats de bouteilles.

7) Application du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Michel MAYA rappelle que par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil syndical a décidé de l'application du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des agents de la collectivité. Or, la Préfecture de Saône-et-Loire a indiqué aux collectivités qui ont délibéré pour ce RIFSEEP que son application devait être différenciée, particulièrement dans le cadre des corps techniques, pour les Techniciens et les Ingénieurs. Pour ces cadres d'emploi l'application du RIFSEEP interviendra au plus tôt au 1^{er} janvier 2018, et au maximum au cours de l'année 2018 en fonction des arrêtés d'application ministériels. Il est donc proposé de reprendre une délibération pour définir les dates d'application du RIFSEEP par cadre d'emplois.

En conséquence, il est proposé que les éléments suivants, issus de la délibération du 15 décembre 2016 portant sur les modalités d'application du RIFSEEP :

« (...)

A / Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

(...)

8) La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2017

(...)

B / Mise en place du complément indemnitare annuel (C.I.A.)

(...)

7) La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2017.

(...) »

soient remplacés par :

« (...)

A / Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

(...)

8) La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2017, sauf pour le cadre d'emplois des Ingénieurs pour lesquels les dispositions prendront effet au 01/01/2018.

Pour l'ensemble des cadres d'emplois la date de prise d'effet est sous réserve de la publication des arrêtés ministériels d'application.

(...)

B / Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

(...)

8) La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2017, sauf pour le cadre d'emplois des Ingénieurs pour lesquels les dispositions prendront effet au 01/01/2018.

Pour l'ensemble des cadres d'emplois la date de prise d'effet est sous réserve de la publication des arrêtés ministériels d'application.

(...) »

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de modifier les modalités d'application du RIFSEEP au SIRTOM de la Vallée de la Grosne comme présenté.

8) Questions diverses :

Dominique DEHOUCK demande ce qu'il manque pour que les communes s'impliquent dans les actions du ZDZG.

Bertrand DEVILLARD répond que principalement c'est la volonté. Par exemple, la généralisation sur chaque commune des placettes de compostage collectif et la mise en place du broyage collectif pour éviter les produits phytosanitaires remplacés par le paillage peuvent se développer très facilement mais il constate encore de la réticence.

M. NUGUES demande s'il était possible de fournir des bacs aux communes pour collecter les cartons bruns pour éviter qu'ils soient déposés dans les points d'apport volontaire.

Michel MAYA explique qu'à TRAMAYES, une collecte des cartons bruns est faite par des bénévoles qui les emportent ensuite en déchèterie.

M. NUGUES dit que s'il faut que les gens les stockent chez eux pour en avoir assez avant d'aller en déchèterie, ils risquent de mettre le feu dedans.

M. LEROY propose que des bacs soient mis à disposition des communes et que ce soit les communes qui se chargent de les emmener en déchèterie.

Bertrand DEVILLARD indique que ceci est facile à développer. Il propose aux communes demandeuses de prendre contact auprès du SIRTOM pour avoir des bacs de collecte. Il précise toutefois que la sensibilisation des usagers au fait que les cartons doivent être déposés en déchèterie et pas dans les points d'apport volontaire est très importante.

M. DURIEZ pense qu'il faudrait éviter le conditionnement en caquettes carton dans les grandes surfaces.

M. BESSON demande si on sait qui vole dans les déchèteries, si ce sont des locaux ou des réseaux organisés ?

Bertrand DEVILLARD répond qu'il y a les 2. Il précise toutefois que concernant les réseaux la tendance est au mieux du fait des dépôts de plainte et des poursuites qui ont été engagées. De plus, les ferrailleurs sont tenus de tenir un registre et ne peuvent plus payer en liquide, ce qui rend plus difficile la vente des matériaux volés.

M. PARAT demande s'il est prévu d'étendre les jours d'ouverture de la déchèterie de Salornay-sur-Guye ?

Bertrand DEVILLARD dit que dans un premier temps le choix est de rester sur les horaires actuels. Par contre, dès que l'ensemble des déchèteries sera réhabilité l'idée est d'avoir, à minima, le service déchèterie ouvert une demi-journée tous les jours de la semaine sur le territoire. Dans ce cadre les horaires d'ouverture seront modifiés.

Mme AUBLANC veut savoir si c'est la raison pour laquelle les jours et horaires d'ouverture de déchèteries ne figuraient plus sur les calendriers de collecte ?

Bertrand DEVILLARD explique que c'est en partie pour cela. D'autre part, il a été décidé par la Commission communication d'utiliser le calendrier de collecte pour sensibiliser les usagers sur les résultats chiffrés.

Michel MAYA précise qu'il n'y a toujours pas de nouveau concernant l'achat du terrain pour la déchèterie de Cluny.

La séance est levée à 20 h 30.